

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 17 juillet 2019, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

I- Mesures normatives.

I-1. Transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de l'accord bilatéral signé entre la République du Niger et la République du Bénin dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline.

A la suite de la signature, en janvier 2019, de cet accord par les deux Etats pour la mise en œuvre du projet, le Gouvernement saisit la fin des négociations avec les partenaires pour solliciter de l'Assemblée nationale, l'autorisation de ratification dudit accord. Cette formalité substantielle constitue une étape importante pour la réalisation de cette infrastructure.

Ces investissements structurants feront de notre pays un hub en matière d'exportation de pétrole brut, tout en renforçant les capacités opérationnelles des acteurs du secteur pétrolier béninois.

Le Conseil a donc instruit les Ministres concernés à l'effet d'accomplir les diligences requises pour l'obtention de l'autorisation ainsi sollicitée.

I-2. Cadre général de gestion des projets d'investissement public (PIP).

L'adoption de ce cadre général s'inscrit dans la perspective d'une amélioration constante de la gouvernance des projets du portefeuille PIP et vise à optimiser la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement.

Il met l'accent sur :

- la recherche de la performance dans la gestion des investissements publics ;
- l'effectivité de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats ;
- le renforcement de la préparation du suivi et de l'évaluation des projets et programmes de développement, par la mise en place d'un fonds de gestion des investissements publics ;
- la clarification des rôles du comité de pilotage et de l'unité opérationnelle des projets et programmes de développement ; et
- la responsabilisation des organes de gestion desdits projets et programmes.

Les Ministres sont instruits de faire assurer la vulgarisation et le suivi de la mise en œuvre de ce cadre général.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté les décrets portant :

- approbation des statuts de l'Office béninois des services de volontariat des jeunes ; et
- nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence nationale de Mécanisation agricole.

II- Communications.

II-1. Compte rendu de négociation de l'accord de Gouvernement hôte entre la République du Bénin et la China national Oil and Gas exploration and Development Company LTD relatif au projet de pipeline export Niger-Bénin.

L'accord de gouvernement hôte fait suite à la signature de l'accord bilatéral entre le Bénin et le Niger, pour la construction et l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline.

Dans ce cadre, les négociations se sont menées avec la société en charge de réaliser les composantes du projet sur notre territoire.

La prochaine phase du processus consiste en la signature de l'accord avec la Société West African Oil Pipeline Benin Company (WAPCO Benin), société de droit béninois créée en vue de construire, exploiter et entretenir le système de transport béninois, pour former avec le système de transport nigérien, un système de pipeline intégré provenant du Niger et traversant le territoire du Bénin jusqu'à sa côte.

Le Conseil a pris acte des conclusions de la négociation et instruit les Ministres en charge du projet de procéder à la signature dudit accord puis de veiller à sa mise en œuvre efficiente.

II-2. Contractualisation pour la conduite de la mission de conception, construction, livraison et assemblage du monument « Amazone » à Cotonou.

Le Gouvernement a initié, dans le périmètre de la zone portuaire, des projets et programmes d'investissements pour soutenir le développement de la ville de Cotonou. Il s'agit du réaménagement du Boulevard de la Marina (y compris le tronçon carrefour Libercom/entrée actuelle du Port de Cotonou) et d'un programme global d'aménagements urbains et paysagers à réaliser le long dudit Boulevard.

Les composantes de ce programme sont :

- aménagement de l'Esplanade des Amazones ;
- aménagement de la Place de l'Indépendance, du Champ de Foire, et des Jardins de Mathieu ;
- conception et construction du Monument Amazone et du Monument aux Morts.

Le Monument Amazone vise à instituer un symbole identitaire fort pour notre pays, et consiste à ériger un ouvrage emblématique en hommage aux Amazones du Dahomey. Il consiste en une statue en structure métallique avec une enveloppe en bronze d'une hauteur hors-tout de 30m.

A l'issue des consultations menées aussi bien au plan national qu'à l'international, l'artiste-sculpteur LI XIANGQUN, de la société Beijing Huashi Xiangqun Culture & Art Co., Ltd., qui a une grande expérience en matière de conception et de réalisation de monuments à l'international, a été retenu.

Les Ministres concernés par la mise en œuvre du projet sont instruits d'accomplir les diligences nécessaires à cet effet.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé la participation du Bénin à la 19^{ème} édition du festival de cinéma « CLAP Ivoire », à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 3 au 8 septembre 2019.

IV- Mesures individuelles.

Dans le cadre du fonctionnement régulier des institutions de la République et en vue d'assurer le renouvellement à bonne date de leurs membres, le président de la République, après consultation du président de l'Assemblée nationale, a procédé à la nomination de **Monsieur Rémi Prosper MORETTI** en qualité de président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication 6^{ème} mandature.

Par ailleurs, sont nommés membres de la 6ème mandature du Conseil Economique et Social (CES) :

✓ **Au titre du Président de la République :**

- Monsieur Léonard Vincent Florent AGBO
- Monsieur Chabi Maurice KATOCHA
- Monsieur Benoit SAKOU

✓ **Au titre du Bureau de l'Assemblée Nationale :**

- Monsieur David DANSOU
- Monsieur Eugène DOSSOUMOU

✓ **Au titre des catégories socio-professionnelles :**

1- Organisations d'employeurs :

- Monsieur Nicolas ADAGBE
- Monsieur Thomas AGBOTOUSSO
- Monsieur Philippe JOHNSON
- Monsieur Albin FELIHO

2- Syndicats de travailleurs :

- Monsieur Anselme AMOUSSOU
- Monsieur Moudassirou BACHABI
- Monsieur Noël CHADARE
- Monsieur Emmanuel ZOUNON

3- Associations de développement :

- Monsieur Issifou SIDI
- Monsieur Noubayé HOUNKPOSSI
- Monsieur Tabé GBIAN
- Monsieur Nestor WADAGNI
- Monsieur Olagoké Arouna LAWANI
- Monsieur Soumanou OKE

4- Organisations d'artisans :

- Monsieur Soufianou IMOROU
- Monsieur Cocou Sylvain SEGLA

5- Organisations d'artistes et d'animateurs culturels :

- Monsieur Claude BALOGOUN

6- Fédérations sportives :

- Monsieur Léonie GBAGUIDI
- Monsieur Nathanaël KOTY

7- Représentants des professions libérales :

- Madame Christiane PARAÏSO
- Monsieur Franck Carlos ASSOGBA

8- Organisations de chercheurs :

- Monsieur Aristide AGBOKOUNOU
- Madame Micheline GBEHA

9- Organisations de personnes exerçant des activités sociales (éducation, santé...) :

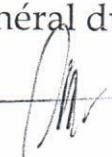
- Monsieur Victor GBEDO
- Monsieur Vincent KOBA

Enfin, au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique et sur proposition du Ministre, le Contrôleur général de Police Soumaïla Allabi YAYA est nommé Directeur général de la Police Républicaine.

Fait à Cotonou, le 17 juillet 2019.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,




Edouard OUIN-OURO.-